



Société des Tireurs et Arquebusiers de la Barasse

Monsieur Vincent CENCIO – Président
Siège 28, Boulevard Monplaisir 13011 Marseille
www.club-de-tir-stab-marseille.com

SIRET N° 501 168 348 000 16
APE : 926C
Agrément Ministériel : 1666S/98
N° FFT du club : 1813036

Marseille, le 3 novembre 2018

Chers amis tireurs,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les dates des **séances de contrôle de tir** pour la mise en conformité de vos carnets :

- Samedi 2 et Dimanche 3 février 2019
- Samedi 15 et Dimanche 16 juin 2019
- Samedi 14 et Dimanche 15 septembre 2019

NB : les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; les dimanches de 9h00 à 12h00.

Séance de rattrapage : Samedi 23/11/19 (14h00/17h00) et Dimanche 24/11/19 (9h00/12h00).

Nous vous signalons en outre que ces contrôles de tir sont **obligatoires** et qu'à leur occasion, nous vous demanderons de mettre à jour, sur nos fichiers, vos coordonnées (adresse postale, téléphone mobile, mail). **Pour les contrôles de tir, la présentation de la licence à jour est obligatoire et doit être tamponnée par le médecin sinon la STAB ne vous tamponnera pas le carnet de tir.**

Pour des raisons liées aux compétitions F.F.T., **les pas de tir seront fermés**. Ils seront réservés aux compétiteurs armes anciennes, les :

- Samedi 6 avril et Dimanche 7 avril 2019 (Concours Départemental Armes Anciennes)
- Samedi 4 mai et Dimanche 5 mai 2019 (Concours Régional Armes Anciennes)

Le Challenge de la STAB aura lieu le samedi 16 mars et le dimanche 17 mars 2019. Ce concours est ouvert aux armes anciennes et modernes. Inscriptions obligatoires (voir affiche sur les pas de tir).

Le ball-trap sera ouvert les dimanches matin suivants (9h / 11h) excepté en août :

13/01/19	10/02/19	10/03/19	14/04/19	12/05/19	10/06/19	07/07/19	08/09/19	06/10/19	03/11/19	01/12/19
27/01/19	24/02/19	24/03/19	28/04/19	26/05/19	23/06/19	21/07/19	22/09/19	20/10/19	17/11/19	15/12/19

Les licences FFT 2018/2019 seront en vente à partir du **Samedi 31 aout 2019** et nous vous demandons chers amis tireurs, de bien vouloir les régler et les retirer le plus tôt possible et **dans tous les cas avant le 1er Octobre 2019 (en joignant également 2 enveloppes timbrées libellées à vos nom et adresse).**

Salutations sportives.

Vincent Cencio
Président de la STAB